



Conseil économique et social

Distr. limitée
25 juin 2008
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-huitième session

9 juin-3 juillet 2008

Point 8 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-huitième session

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Stefania **Rosini** (Italie)

Additif

Projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011

[Point 3 b)]

Programme 26

Activités financées en commun

1. À sa 8^e séance, le 16 juin 2008, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 26 (Activités financées en commun) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 26)].
2. Les représentants du Secrétaire général ont présenté le programme et répondu aux questions posées au cours de l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

3. S'agissant du volet B du programme 26 [Corps commun d'inspection (CCI)], des éclaircissements ont été sollicités au sujet de la pertinence de l'analyse, par le Comité, du cadre stratégique du Corps commun d'inspection, compte tenu de la réforme que subit le CCI et du fait que son programme de travail devait être présenté dans son rapport annuel. On a estimé que les objectifs énoncés dans le cadre stratégique concernaient uniquement le secrétariat du CCI, le cadre stratégique lui-même devant être soumis directement à l'Assemblée générale au titre du programme de travail du Corps commun d'inspection pour 2009.



Conclusions et recommandations

4. Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 26 (Activités financées en commun) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications suivantes :

A. Commission de la fonction publique internationale

Stratégie

Paragraphe 26.2

Dans la première phrase, après les mots « pour atteindre ses objectifs », ajouter les mots « et compte tenu des restrictions imposées par les États Membres à leur fonction publique ».

B. Corps commun d'inspection

Indicateurs de succès

À l'indicateur a) i), après le mot « acceptation », ajouter les mots « et d'application ».

À l'indicateur b) ii), après le mot « acceptation », ajouter les mots « et d'application ».

C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Ajouter une réalisation escomptée d) libellée comme suit :

« Renforcer la coordination, au sein du système des Nations Unies, en ce qui concerne l'adoption et l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public conformément au calendrier convenu. »

Indicateurs de succès

Remplacer l'énoncé de l'indicateur de succès a) i), par le texte suivant :

« Nombre accru d'interventions cohérentes et coordonnées du système des Nations Unies ».

Renommer b) i) l'indicateur de succès b) et ajouter un indicateur de succès b) ii) libellé comme suit :

« Nombre de mesures prises et, le cas échéant, incidence de ces mesures sur les instructions et les directives pertinentes ».

Ajouter un indicateur de succès d) libellé comme suit :

« Nombre de réunions tenues et mesures d'harmonisation convenues au sein du système des Nations Unies au sujet des politiques et des pratiques comptables, en vue de l'application rapide des Normes comptables internationales pour le secteur public ».
